



## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement numéro R 191-2019 portant sur les personnes autorisées pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme et autres règlements municipaux (constats d'infraction)

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 191-2019;

**QUE** le règlement numéro R 191-2019 porte sur les personnes autorisées pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme et autres règlements municipaux (constats d'infraction)

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 décembre 2019, jour de sa publication.

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

**DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2019**

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier